



**SYNTEF-CFDT**

Syndicat National Travail Emploi Formation

## **CAP DE L'INSPECTION DU TRAVAIL DU 3 FÉVRIER 2015**

Le **BLOG** [www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com) est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

**N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante :**  
[syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)

### **Déclaration préalable de la CFDT**

**Cette CAP se réunissait pour la première fois depuis cette nouvelle mandature. Il s'agissait donc d'une CAP d'installation avec comme point du jour central le fonctionnement de l'institution et notamment l'adoption de son règlement intérieur.**

**Cette CAP n'avait pas vocation à traiter des mutations, promotions, ni d'aucun examen de situation individuelle.**

#### **La CFDT a fait la déclaration préalable suivante :**

Une nouvelle mandature pour l'ensemble des CAP du Ministère du travail mais beaucoup d'incertitudes sur le fonctionnement à venir de ces dernières !

Au cours de la précédente mandature, nous avons pu constater combien il était difficile de pouvoir pleinement tenir notre mission, celle que les agents nous ont confiée, en raison : du manque de transparence concernant la vacance des postes ; des restrictions de mutation liées aux priorités infrarégionales de plus en plus nombreuses ; et des choix de candidats quelquefois pré-établis préalablement aux CAP par les Directions.

Si nous avons pu réussir à trouver des solutions pour ceux des agents les plus en difficulté, au vu de problèmes de santé ou d'éloignement prolongé de leur conjoint, force est de constater la grande difficulté pour nombre de nos collègues d'obtenir une mutation dans un délai raisonnable ! Cette situation pourrait d'ailleurs s'aggraver avec l'élargissement de la taille d'un certain nombre de région qui conduirait la réservation infrarégionale à ériger un obstacle infranchissable.



## CAP de l'Inspection du travail Du 3 Février 2015

Concernant les tableaux d'avancement, là aussi les élus en CAP avons de moins en moins de latitude. Les propositions d'avancement faites par la CFDT ou les autres OS ne sont pourtant pas fantaisistes ! L'administration le constate à la lecture des dossiers que font sortir les organisations syndicales. Nous réclamons que soient mieux prises en compte nos propositions ?

Concernant la mise en œuvre de la réforme de l'inspection du travail, elle pose un problème que la CFDT a toujours souligné, celui des moyens mis en œuvre pour la mener à bien.

Aujourd'hui, la charge de travail dans les sections est rendue importante par la récurrente instabilité des organisations. Cette instabilité persistera tant que la cible de la totale transformation d'emploi des Contrôleurs du Travail inscrits au PTE n'aura pas été atteinte.

Elle persistera aussi tant que les Contrôleurs du Travail continueront à vider les services emploi et qu'ils ne pourront choisir de rester sur leur pôle.

Ainsi, l'accélération du PTE qui a toujours été une évidence pour la CFDT, est aujourd'hui une nécessité qui doit trouver une réponse sans délai. La réforme de l'examen du PTE devrait pouvoir permettre cette accélération sous réserve d'offrir à l'INTEFP les moyens qui lui permettraient s'assurer deux sessions de formation par an dans les CIF régionaux. C'est ce que la CFDT revendique aujourd'hui.

Par ailleurs, la formation des nouveaux agents et en particulier celle des très nombreux Contrôleurs du travail en charge des établissements de + de 50 salariés doit être renforcé. Et là encore, il n'est pas certain que l'INTEFP puisse faire totalement face à la montée en charge des besoins en formations initiales et continues. Elle manque de formateurs, de moyens matériels et de ressources pour satisfaire les besoins.

Toujours concernant les sections, il y a clairement une insuffisance de pilotage à l'échelon du pôle T liée aussi à l'attentisme de la DGT dans la mise en œuvre des actions de travail collectif. Cette absence quasi totale de vision et de pilotage des choses conduit, y compris les nombreux agents qui étaient favorables à la réforme, à s'impatienter. Il faut donc plus de moyens, et un peu plus de réaction.

Enfin, les RUC se voient dans certaines sections de plus en plus souvent exposées à des violences inacceptables pour lesquels nous demandons des réponses adaptées et un soutien de la hiérarchie qui peut peiner, dans ces endroits, à assumer ses responsabilités.

Enfin un regret sur le (dys) fonctionnement du CNIT où là aussi le manque de transparence reproché à l'administration est patent. Nous exigeons en conséquence de nos élus qu'ils nous informent mieux et plus régulièrement.

## Information importante pour les agents

### Sur le règlement intérieur de la CAP

A ce stade, il n'a pas été adopté. En effet, force est de constater que l'administration n'est pas prompte à proposer plus de moyens ni de droits aux membres élus. En effet, le règlement intérieur présenté se borne à reprendre les éléments du décret sans réellement apporter un plus dans les propositions.



Nous sommes particulièrement en désaccord sur :

- Le nombre minimal de CAP par an. L'administration en propose 2, l'ensemble des organisations syndicales s'est mis d'accord sur le nombre de 3. Nous considérons que deux CAP ne pourraient pas répondre aux besoins de mutation des agents. Après discussion, l'administration concèderait trois minimum par an.
- Le temps pour organiser une CAP à la demande des élus. L'administration s'octroyait dans le règlement intérieur deux mois pour ce faire. Après discussion, elle a finalement accepté de réduire ce temps à un mois.
- Le refus de financer le déplacement des suppléants élus en CAP. C'est pour la CFDT intolérable. D'une part, cette position est discriminatoire puisqu'elle favorise les élus parisiens qui n'ont pas de frais de déplacement ; d'autre part parce qu'elle laisse, de fait, à la charge des organisations syndicales le fonctionnement d'une institution représentative du personnel sans nous en donner les moyens. Enfin, l'administration ne peut ignorer que les titulaires sont remplacés par les suppléants lorsque la CAP finit tard, ce qui est régulièrement le cas.
- La volonté de l'administration de mettre en place des réunions de préparation aux CAP. Outre l'incohérence de l'administration qui multiplie les réunions et donc les coûts, alors qu'elle nous oppose le coût du déplacement des suppléants, les élus veulent que les débats se réalisent dans le cadre unique et défini de la CAP.

### **Sur les réductions d'ancienneté**

La CFDT, comme chaque année, ne peut que regretter le nombre insuffisant de réduction d'ancienneté octroyée et surtout, le fait que les agents de catégorie C qui se trouvent bloquer dans leurs échelons ne puissent, là encore, bénéficier de rien.

Il va falloir trouver des solutions rapides à leur blocage de carrière, à leur blocage indemnitaire et à leur blocage de promotion sociale et professionnelle. Un plan de transformation d'emploi en Secrétaire administratif doit être programmé sans délai. De même, un déplafonnement des primes doit être décidé.

### **Sur l'examen professionnel EPIT !**

L'administration nous a confirmé que l'arrêté modificatif de l'examen professionnel n'était plus qu'à la signature du Ministère des finances. Les nouvelles modalités de l'examen professionnel seront donc applicables dès 2015.

Les modalités de l'examen seront désormais identiques à celles du principalat des Attachés d'administration. Il n'y aura plus d'admissibilité. Chaque agent présentera directement son RAEP au cours d'un oral unique. **Et seul l'oral sera noté.** Tous les Contrôleurs du Travail remplissant les conditions pour se présenter à l'examen pourront donc s'inscrire.

Les dates des oraux ne sont pas encore connues. Il est probable qu'ils auront lieu au second semestre selon le calendrier qui avait été défini pour l'ancienne mouture de l'examen. Des préparations à l'oral sont prévues mais l'administration n'en connaît pas encore les dates.

La CFDT se félicite de l'évolution de cet examen mais continue de demander une accélération de sa mise en oeuvre

**Prochaine CAP le 9 avril 2015. Les avis de vacances de postes seront sans doute publiés vers la fin du mois de février.**

**Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP**

**Jacques ROGER – UT du Cher  
Frédéric LAISNE – UR Languedoc Roussillon  
Christel LAMOUREUX – UT Paris  
Frédérique LIBAUD-MAYERE - INTEFP**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de mutation et de promotion  
Inspecteurs du travail, Directeurs Adjoint du travail  
et Directeurs du Travail**

**N'hésitez pas à nous contacter !**

**Tel : 01.40.52.02.10 – [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !**

**[WWW.SYNTEF-CFDT.COM](http://WWW.SYNTEF-CFDT.COM)**



**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**